

***BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT***

**MÉMOIRE**

L'état des lieux, la gestion de l'amiante  
et des résidus miniers

**TITRE**

Musée minéralogique et minier de Thetford Mines

Présenté par :  
Musée minéralogique et minier de Thetford Mines

Février 2020.

# MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES

## PRÉSENTATION DU MÉMOIRE :

Le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines souhaite présenter au BAPE les impacts auxquels il est exposé dans sa gestion en raison de la présence des résidus miniers dans la région.

L'importante présence d'anciens sites miniers dans la région a amplement été démontrée par plusieurs intervenants. Ces sites ont généré des paysages particuliers, voire uniques, suscitant un potentiel certain pour le tourisme.

Si à ces paysages nous jumelons le rôle des travailleurs qui y ont contribué, nous avons une représentation pertinente du patrimoine industriel. Le Musée minéralogique et minier œuvre depuis plusieurs décennies à développer ce patrimoine minier particulier à notre région.

Nous souhaitons que le présent exercice permette d'apporter les ajustements nécessaires à la réalisation de nos diverses activités et surtout à fournir aux visiteurs des réponses claires et précises sur les conséquences du chrysotile dans notre milieu.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Pages</b>
Présentation du mémoire.....	1
Table des matières .....	2
1. Présentation du Musée .....	3
2. La mission du Musée.....	4
3. Activités réalisées par le Musée minéralogique et minier.....	5
a) Activités tenues au Musée.....	5
b) Visites minières.....	6
c) Centre d'interprétation – Centre historique de la mine King...	7
4. Conclusion .....	9
5. Annexes.....	10

## **PRÉSENTATION DU MUSÉE:**

Le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines est un organisme sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration assisté d'une directrice générale.

Le Musée a été instauré en 1974, d'abord sous le nom de la Société minéralogique de la région de l'Amiante (SOMIRA). Pendant quelques années, après avoir occupé des locaux au Collège de Thetford Mines, le Musée a emménagé en 1997 dans un nouveau bâtiment situé au 711, boulevard Frontenac Ouest et construit selon les normes de l'époque.

En 2012, le Musée a acquis de la Société Asbestos Ltée les droits d'utilisation, par bail emphytéotique, d'une partie du site de la mine King. Une subdivision du lot original de la propriété de la Société Asbestos a été effectuée pour satisfaire les besoins du projet qui allait devenir le Centre historique de la mine King.

En 2011, le Musée acceptait de prendre la charge du développement de ce projet, suite à une recommandation de la Corporation du patrimoine minier. Le Musée s'avérait l'organisme le plus approprié pour assurer la réalisation et la gestion de ce centre d'interprétation. Le Musée avait développé, depuis ses débuts, une expertise dans ce domaine, en plus de posséder divers artefacts qui pouvaient trouver place au Centre historique de la mine King.

## **LA MISSION DU MUSÉE:**

La mission du Musée est de constituer, conserver, étudier, interpréter, tant pour les générations actuelles que futures, des collections représentatives du sous-sol des Appalaches, ainsi que de son patrimoine minier. Comme volet complémentaire s'ajoute de faire découvrir le répertoire minéralogique québécois, canadien et mondial.

Le programme muséal de l'institution consiste à mener et à encourager des recherches permettant l'identification et la compréhension des collections du Musée, de leur rôle et de leur signification au sein de la société. Il consiste à diffuser le savoir scientifique et technologique relié à l'activité minière régionale, tout en vulgarisant ce domaine de connaissances et ses réalisations.

Par ses expositions, ses publications et son programme pédagogique, le Musée contribue à faire connaître sa région au plan géologique et minier, ainsi qu'à sensibiliser le public à l'importance de conserver ce patrimoine.

Enfin, le Musée rend accessibles à la population régionale des expositions itinérantes réalisées par des musées québécois et canadiens.

Les champs d'activités du Musée se divisent principalement selon 2 axes soit : la minéralogie et le patrimoine minier. Des activités tenues à l'extérieur du Musée et du Centre historique de la mine King viennent renforcer cette mission.

Ainsi on y retrouve les visites minières, les tours historiques de ville et la cueillette des minéraux. De plus, le Musée a débuté l'implantation de panneaux d'information sur certains sites miniers ayant un intérêt important dans l'histoire régionale.

Il faut préciser que la mission du Musée inclut la transmission d'informations scientifiques dûment confirmées par des experts reconnus, pour répondre à sa clientèle.

La situation actuelle est confuse car les tenants du bannissement de l'amiante sont très présents dans les médias, sans différencier le chrysotile des autres types d'amiante. Cela se fait trop souvent en l'absence de données scientifiques dûment prouvées.

C'est pourquoi, nous espérons que le présent exercice fournira au Musée minéralogique et minier les moyens et les informations lui permettant de réaliser pleinement et adéquatement sa mission.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER

### 1. ACTIVITÉS TENUES AU MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER :

Le Musée minéralogique est propriétaire d'un bâtiment récent conforme aux normes. On y retrouve une exposition dite permanente et, sur une base annuelle, trois (3) expositions temporaires, d'une durée moyenne de quatre mois. Diverses autres expositions ponctuelles comme, par exemple, des expositions de photographies, se tiennent dans ses locaux, sans oublier des conférences, des camps de jour, des foires minéralogiques, etc.

Une partie importante des activités du Musée est le développement de sa collection et sa conservation. Le Musée possède une réserve comptant plus de 4 500 artefacts, dont plusieurs spécimens sont en lien avec les divers types d'amiante présents dans le monde. Le Musée minéralogique et minier peut être considéré comme ayant la collection la plus importante de ce type au Canada. Cette collection, qui est entreposée de façon sécuritaire selon les normes du ministère de la Culture et des Communications du Québec, est accessible aux chercheurs intéressés.

Le Musée collectionne aussi des équipements et outils ayant servi à l'exploitation de l'amiante. À titre d'exemple, en 2019, un camion de 50 tonnes fut cédé gratuitement au Musée. Ce camion a été installé en face de l'institution. Au printemps 2020, un camion de 100 tonnes, ainsi qu'un des plus gros chargeurs sur roues et des godets de pelle hydraulique, seront installés au Centre historique de la mine King (annexe 1).

Le Musée reçoit environ 25 000 visiteurs et participants annuellement dans ces diverses activités.

## 2. VISITES MINIÈRES

Les visites minières permettant aux visiteurs d'accéder aux sites miniers ont débuté en 1989 à la mine Lac d'amiante, sous la responsabilité de Touriste Amiante. Les visiteurs pouvaient accéder, par autobus, au plan minier alors en production. Le Musée dispose d'un autobus aménagé spécialement pour ces visites (annexe 2).

À la fin des opérations de la dernière mine d'amiante, soit Lac d'amiante, les visites se sont poursuivies sur des plans miniers de la Société Asbestos où les visiteurs pouvaient voir les vestiges des anciennes opérations. Aucun bâtiment n'était accessible aux visiteurs.

Suite à une restructuration des activités à l'Office du tourisme et au Musée minéralogique et minier, il fut convenu que le Musée assumerait la gestion de ces visites, en raison de son implication et de son expertise dans le patrimoine minier.

En juillet 2018, le Musée minéralogique recevait une lettre de la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches recommandant l'application de mesures qui rendaient très difficiles et onéreuses les visites minières, en plus de les amputer d'éléments qui en créaient l'intérêt. Nous joignons d'ailleurs en annexe 3 la lettre du Dr Philippe Lessard, directeur de santé publique, du 18 juillet 2017.

Les visites minières furent donc suspendues en 2018, mais remises en activité pour l'année 2019. Différentes mesures furent prises, à la suggestion de la Direction de santé publique : l'aménagement d'espaces clôturés et recouverts de granulaire pour le débarquement des visiteurs, la fin de la cueillette des minéraux lors des arrêts, la modification du parcours, les démarches pour l'installation d'un système de lavage des pneus de l'autobus et l'entretien du système de climatisation du véhicule pour éviter de baisser les fenêtres de celui-ci lorsqu'il est en marche.

Sans se définir comme un expert scientifique concernant les dangers d'une exposition à l'amiante, le Musée minéralogique a considéré certaines de ces mesures excessives et contraignantes.

Le Musée minéralogique souhaite poursuivre l'offre de ce produit touristique, tout en y apportant des correctifs appropriés pour diminuer certains impacts potentiels sur l'environnement et la santé. À titre d'exemple, le parcours sera modifié de façon à ce que les pneus de l'autobus puissent être lavés par le système dont la firme Englobe vient de terminer l'installation.

### **3. CENTRE D'INTERPRÉTATION – CENTRE HISTORIQUE DE LA MINE KING**

La raison d'être de ce projet est de conserver dans la région des éléments significatifs de l'exploitation du chrysotile et de souligner le labeur des mineurs ayant travaillé dans cette industrie. La récupération et la restauration des bâtiments de la mine King ont permis de conserver dans le patrimoine industriel du Québec, ce qui fut la première activité minière d'envergure (1876-2012) dans la province. Sans notre intervention, le plan minier aurait été démolé et le terrain laissé à l'abandon (annexe 4).

Le développement du patrimoine industriel est devenu une préoccupation de plusieurs pays, devant l'intérêt manifesté par les visiteurs. Cette tendance progresse avec un succès évident.

À titre d'exemple, on peut citer Lowell dans l'état du Massachussets, aux États-Unis, le Centre historique minier Lewarde en France et la vallée de la Ruhr en Allemagne.

Une des grandes difficultés d'un projet de patrimoine industriel est d'intervenir assez rapidement pour préserver ses installations. En effet, la tendance généralisée dans l'industrie est d'éliminer les installations obsolètes et non rentables dans un monde compétitif.

La démarche pour arriver à mettre en valeur ces installations est longue et ardue. Elle débute par l'acquisition des sites ou du droit de les utiliser. Comme les anciens sites industriels ont souvent été entourés d'espaces résidentiels, ils sont perçus comme étant dérangeants. La population avoisinante n'est guère favorable à leur mise en valeur, car elle a en mémoire les contraintes d'une activité industrielle souvent polluante ou bruyante. Souvent, elle espère en voir la disparition complète.

La mise en valeur de la mine King, en plus de préserver une partie du patrimoine industriel de la région, a éliminé une source potentielle de contamination (pigeons, poussières, aspect visuel, etc.) et permet d'aménager un parc urbain dans le centre-ville sur une friche industrielle à l'abandon.

Les visiteurs circulent en toute sécurité sur un site où toute trace d'amiante a été soit enlevée ou sécurisée et leur permet de découvrir l'histoire minière de l'amiante. Toutefois, le Centre historique de la mine King est contigu aux terrains et anciennes exploitations de la Société Asbestos Ltée. Advenant l'introduction d'une norme établissant des risques potentiels dans un rayon rapproché d'une ancienne activité

minière, cette situation pourrait mettre en péril le Centre historique de la mine King et son développement. Nous trouvons cette possibilité très préoccupante.

À ce jour, plus de 11 millions \$ ont été investis dans le projet et il manque encore environ 5 millions \$ pour le compléter. Ce sera un des plus importants projets de mise en valeur du patrimoine industriel au Québec. Ce projet a d'ailleurs obtenu plusieurs reconnaissances de diverses organisations et organismes au Québec.

Nous souhaitons que le gouvernement du Québec réévalue les critères du Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches, afin de permettre la réalisation complète de cet important projet. Les critères actuels ont pour conséquence d'empêcher la poursuite du développement du Centre historique de la mine King. Il s'agirait d'un moyen de nous compenser pour les impacts qu'a généré l'application de mesures de gestion de la présence des résidus miniers des plus discutables lors de certaines interventions.

Nous profitons de l'occasion pour souligner le peu d'empressement du gouvernement du Québec à assouplir les critères d'admissibilité au "Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches" pour que des organismes comme le nôtre puissent en bénéficier et consolider leur mission. Le développement touristique de notre région repose, en partie, sur les anciens sites miniers et les anciennes installations minières. Le Musée n'est pas la seule entité régionale à souffrir du manque de financement pour mettre en valeur les éléments particuliers qui caractérisent notre région. Il s'agit de richesses à exploiter. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec, par l'entremise de ses bras administratifs décisionnels (Direction de santé publique, Ministère de l'Environnement, etc.), mette autant d'énergie à nous aider qu'il en a mis à développer un climat de peur autour des résidus miniers provenant de l'exploitation des anciennes mines d'amiante.

## **CONCLUSION :**

Le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines espère que ce BAPE pourra lui fournir des informations basées sur un processus scientifique rigoureux, afin de poursuivre d'une façon sécuritaire ses activités. De plus, ces informations lui permettraient de répondre avec plus de justesse aux interrogations des visiteurs participant à ses diverses activités.

Dans le dossier du Centre historique de la mine King, nous déplorons jusqu'à ce jour le manque d'ouverture des représentants du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et de la Direction de santé publique dans la réalisation des divers travaux nécessaires à la réalisation de ce projet. Nous aurions souhaité une meilleure collaboration avec ces intervenants et aussi qu'ils tiennent compte du gain environnemental du projet en lien avec les impacts de ne rien faire.

Nous sommes convaincus que ce projet sera un ajout positif pour le centre-ville, en plus d'être un lieu où des informations exactes et prouvées scientifiquement pourront être données à la clientèle.

Par contre, nous souhaitons rappeler à ce BAPE les lourdes conséquences qu'auraient sur ce projet la limitation des activités humaines à proximité d'anciens sites miniers d'exploitation du chrysotile, car cela signifierait la fermeture du site. Advenant la mise en place de telles mesures, nous demandons qu'un statut particulier lui soit accordé.

Par : Mme Véronique St-Gelais, directrice  
M. Yvan Faucher, président  
Musée minéralogique et minier de Thetford Mines.

## **ANNEXE 1**

- Photo – Musée minéralogique et minier.



## **ANNEXE 2**

- Photo – Autobus des visites minières.



## **ANNEXE 3**

- Lettre du Dr Lessard. (2 pages)

Le 18 juillet 2017

PAR COURRIEL

Monsieur François Cinq-Mars  
Directeur général  
Musée minéralogique et minier de Thetford Mines  
711, boulevard Frontenac Ouest  
Thetford Mines (Québec) G6G 7Y8

**Objet : Avis quant aux visites touristiques sur d'anciens sites miniers**

Monsieur le Directeur général,

Avec la saison estivale, la région de Thetford propose différentes activités aux touristes en visite dans la région. La Direction de santé publique de Chaudière Appalaches est tout à fait favorable à la promotion d'activités touristiques responsables dans votre région puisqu'elles contribuent au développement économique et qu'il s'agit là d'un déterminant important de la santé. À titre d'exemple, le centre historique KB3 est un beau projet de développement touristique responsable où le milieu peut continuer d'exprimer sa fierté envers son passé historique minier et qui ne pose aucun risque à la santé, tant des visiteurs que des travailleurs.

Cependant, des visites organisées sur d'anciens sites miniers ne sont pas des activités que cautionne la santé publique puisqu'elles exposent inutilement la population à la présence de fibres d'amiante dans l'air. En 2009, lors d'une communication à la population de la région de Thetford, la Direction de santé publique recommandait à ses partenaires de limiter voire d'interdire l'accès aux haldes afin d'éviter de remettre en suspension des fibres d'amiante dans l'air. Depuis ce temps, nous avons rappelé à plusieurs reprises que les anciens sites miniers ne doivent pas être accessibles à la population générale, et à plus forte raison aux touristes.

Les préoccupations en matière de santé publique concernant la gestion du risque associée à la présence de fibres d'amiante dans l'air sont les suivantes :

- l'amiante est un cancérigène avéré chez l'humain;
- toutes les formes d'amiante sont cancérigènes (y compris le chrysotile);
- il n'y a pas de seuil sécuritaire pour ce contaminant,
- afin de limiter les expositions à ce cancérigène, on doit éviter toutes les activités susceptibles d'accroître l'émission de fibres d'amiante dans l'air.

Plus spécifiquement, il a été porté à notre attention quelques exemples qui nous préoccupent, à savoir les visites que propose le Musée minéralogique et minier de Thetford à bord de la *Labmobile* ainsi que certaines visites sur d'anciens sites miniers promues sur le site Web. Tout d'abord, pour ce qui est des visites à bord de la *Labmobile*, nous avons été relativement rassurés lorsqu'on nous avait laissé entendre avant le début du projet que le tout se réaliserait à bord d'un autobus climatisé (vitres relevées) sans arrêt des visiteurs sur les sites. À l'usage, il semble qu'au cours de la visite, on invite les touristes à quitter le véhicule pour cueillir des minéraux sur le site pour ensuite les ramener comme souvenirs à la maison. À notre avis, il serait préférable que ces visites sur d'anciens sites miniers contaminés à l'amiante soient remises en question et au minimum que les visites soient mieux encadrées. Par exemple, on ne devrait plus permettre le débarquement des visiteurs sur les sites miniers pour éviter des expositions inutiles.

... 2

En ce qui concerne la protection des travailleurs (conducteur et/ou guide), on vous invite à consulter la CNESST pour s'assurer que les conditions de travail répondent bien aux exigences réglementaires en vigueur. Également, à la sortie des sites miniers, un nettoyage minimal du véhicule devrait être fait pour éviter d'étendre la contamination à l'extérieur des sites. Enfin, au passage, nous souhaitons vous faire part de notre préoccupation que de telles visites organisées sur d'anciens sites miniers puissent être interprétées par la population (particulièrement les jeunes) comme étant sans risque, contribuant ainsi à banaliser le risque et à encourager la fréquentation de ces lieux par ces derniers.

De la même manière, le Musée minéralogique et minier fait la promotion d'un circuit d'interprétation du patrimoine minier avec la création de trois bornes d'interprétation soit à la mine Boston à Sacré-Cœur-de-Jésus, à la mine Flinkote à Thetford Mines et à la mine Normandie à Saint-Joseph de Coleraine. Pour les touristes qui se rendent sur les sites, ces visites peuvent présenter un certain niveau de risque pour les visiteurs. À titre d'exemple, pour la mine Flinkote, il n'y a aucune barrière à l'entrée du site pour interdire l'accès. Des visiteurs, après avoir pris connaissance de la borne d'interprétation, pourraient décider de s'aventurer sur l'ancien site minier en voiture ou à pied et ainsi être exposés inutilement à la présence de fibres d'amiante dans l'air. Pour la santé publique, ceci ne représente pas une gestion responsable du risque amiante. L'accès aux anciens sites miniers devrait être interdit à la population générale. Également, pour le sentier des mineurs de Sacré-Cœur-de-Jésus, les sentiers ne sont pas toujours balisés par des matériaux exempts d'amiante. À certains endroits, parfois à proximité de la borne d'interprétation, il est possible de visualiser la présence de matériel contenant des fibres d'amiante au sol. Les touristes qui empruntent ces sentiers soulèvent la poussière et peuvent être exposés inutilement aux fibres d'amiante dans l'air. Pour la santé publique, ceci ne représente pas une gestion responsable du risque amiante. Sans aller jusqu'à réclamer la fermeture des sentiers, la santé publique serait favorable à un meilleur balisement de ces derniers avec des matériaux exempts d'amiante afin de rendre les sites plus sécuritaires. Pour les endroits où cette recommandation est difficilement applicable, les sites ne devraient pas être rendus accessibles au public.

Nous souhaitons que les recommandations ci-dessus mentionnées soient prises en compte dans un avenir rapproché. De telles pratiques correspondraient à une gestion plus responsable du risque amiante et permettraient de rendre pérenne ces sites touristiques de la région de Thetford.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur général, nos meilleures salutations.

Le directeur de santé publique,



Philippe Lessard

PL/RV/dl

- c. c. M<sup>me</sup> Thérèse Blanchet, directrice régionale, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
M. Marc-Alexandre Brousseau, maire, Thetford Mines  
M. Rock Delagrave, directeur régional, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
M<sup>me</sup> Ruth Drouin, directrice régionale, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
M. Gilles Gosselin, maire, Saint-Joseph-de-Coleraine  
M<sup>me</sup> Dominique Malack, directrice régionale, ministère de la Culture et des Communications  
M<sup>me</sup> Isabelle Olivier, directrice générale Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
M. Luc Rémillard, directeur général, Société de développement économique de la Région de Thetford  
M. Guy Roy, maire, Sacré-Cœur-de-Jésus  
M. Horacio Arruda, directeur national de santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux

## **ANNEXE 4**

- Photo – Centre historique de la mine KB3.

